

**PROCES VERBAL SUCCINCT  
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 22 NOVEMBRE 2012**

-----

Affiché le 23 Novembre 2012

**APPROBATION DU PROCES VERBAL N°22 DE LA SEANCE DU 27 SEPTEMBRE 2012**

Le Conseil communautaire, à l'unanimité, approuve le Procès-verbal n° 22 de la séance du 27 Septembre 2012.

**APPROBATION DU PROCES VERBAL N°23 DE LA SEANCE DU 10 OCTOBRE 2012**

Le Conseil communautaire, à l'unanimité, approuve le Procès-verbal n° 23 de la séance du 10 Octobre 2012.

**PRESENTATION DU PROJET DE RESTRUCTURATION FAURECIA**

**POINT D'INFORMATION SUR LA MISE EN ŒUVRE DU « DISPOSITIF DES EMPLOIS D'AVENIR »**

**DESIGNATION D'UN REPRESENTANT DE LA CCESE DEVANT SIEGER AU SEIN DU CONSEIL D'ADMINISTRATION D'ESSONNE AMENAGEMENT**

Le Conseil communautaire, à l'unanimité, désigne M. \_\_\_\_\_ en qualité de représentant de la Communauté de communes au sein du Conseil d'administration d'Essonne Aménagement.

**REALISATION DE PRESTATIONS DE REPROGRAPHIE : LOTS N° 2-3 ET 4 : SIGNATURE DU MARCHE**

Le Conseil communautaire, à l'unanimité, autorise Monsieur le Président à signer le marché et tous les documents relatif aux prestations de reprographie pour les lots n°2-3 et 4 avec la SARL LA FAMILIALE selon les conditions suivantes :

<i>Lots</i>	<i>Désignation</i>	<i>Montant mini et maxi en €HT annuel</i>
2	Travaux de réalisation d'impression d'affiches, de panneaux et autres documents	Mini : 67 500.00 Maxi: 450 000.00
3	Travaux de brochage	Mini: 45 000.00 Maxi: 202 500.00
4	Travaux de flashage	Mini: 27 000.00 Maxi: 225 000.00

pour une durée n'excédant pas une durée de 27 mois.

**DESAFFECTATION DES LOCAUX DE LA CRECHE FAMILIALE – RUE DU PONT SAINT JEAN A ETAMPES**

Le Conseil communautaire, à l'unanimité, approuve la désaffectation des locaux Rue du Pont Saint Jean à Etampes, mis à la disposition de la CCESE lors du transfert de compétence.

**CONVENTION DE RESIDENCE ET D'OBJECTIF AVEC L'ASSOCIATION LES AMIS D'OSE**

Le Conseil communautaire, à l'unanimité, autorise Monsieur le Président à signer la convention d'objectif et de résidence création avec l'association « LES AMIS D'OSE » ainsi que tous les documents y afférant et les avenants de programmation annuels pour une durée d'un an renouvelable deux fois dans la limite de trois ans et à solliciter toutes les subventions possibles et aux taux les plus élevés auprès du Conseil Général de l'Essonne.

## **PASSAGE A LA NUMERISATION DE CINETAMPES**

Le Conseil communautaire, à l'unanimité, approuve le passage à la projection numérique pour Cinéampes au Théâtre d'Etampes, autorise Monsieur le Président à solliciter toutes les subventions possibles et aux taux les plus élevés auprès du Centre National du Cinéma, du Conseil Régional, du Conseil Général de l'Essonne, de l'Association Française des cinémas Art et Essai et de l'Agence pour le Développement Régional du Cinéma et à signer tous les actes afférents.

## **MOTION SDRIF**

Le Conseil communautaire, par 45 voix pour, 1 contre et 2 abstentions,

**Considérant** que l'apport supplémentaire de population ne peut s'envisager sans une anticipation des équipements publics et des infrastructures à réaliser.

**Considérant** que le projet adopté ne prend nullement en compte les besoins actuels du territoire de l'Etampois Sud Essonne et du fait même de l'absence de solutions pertinentes et adaptées risque d'accroître les inégalités territoriales.

**Considérant** les fortes et spécifiques attentes du territoire Sud-Essonnien en matière de transport, de développement économique et d'emploi, de développement de l'offre de formation supérieure, ou d'habitat.

**Considérant** l'impact du projet régional sur le cadre de vie et sur les terres agricoles dont le SDRIF emporte la suppression de 1340 hectares annuels.

### **Le Conseil communautaire :**

- **S'inquiète** de l'absence de prise en compte de la contribution communautaire à l'échelon départemental.
- **Dénonce** le projet actuel de SDRIF qui emporte de lourdes conséquences pour les équilibres locaux sans prévoir les financements adéquats.
- **Exige** de la Région une concertation la plus large possible avec les communes et leurs intercommunalités lesquelles sont les principales forces de propositions pour améliorer la qualité de vie de leurs habitants.

## **MOTION A CONTRE LE NOUVEAU DISPOSITIF D'AIDES FINANCIERES EN FONCTIONNEMENT DU CONSEIL GENERAL POUR LES ETABLISSEMENTS D'ACCUEIL DU JEUNE ENFANT.**

Le Conseil communautaire, à l'unanimité :

- s'insurge et condamne ce désengagement unilatéral
- proteste contre le nouveau dispositif d'aides financières du Conseil Général pour les Etablissements d'Accueil du Jeune Enfant,
- demande à Monsieur le Président du Conseil Général de prendre la mesure des conséquences qui vont désormais peser sur les familles,
- Exige que le Conseil général et sa majorité reviennent sur leur décision et confirment un financement pérenne et adapté des places de crèches
- Appelle le Département de l'Essonne à un débat ouvert et constructif avec les communes et leurs intercommunalités pour assurer la mise en œuvre d'une politique en faveur de la petite enfance, dynamique et à la hauteur des futurs enjeux portés par le SDRIF.